

COMMUNE DE MARTILLAC



PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION A MODALITES ALLEGES N°1

Extrait du plan de zonage

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	18 février 2007
Modification n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	20 décembre 2007
Modification n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	27 février 2014
Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	25 février 2019
Modification simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	25 février 2021
Modification simplifiée n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	21 juin 2022
Révision à modalités allégées n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	27 juin 2022
Révision à modalités allégées n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :	27 juin 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire,

Dominique Clavier



74, Rue Georges Bonnac
Résidence les Jardins de Gambetta
Tour 4 étage 2 – BP 50037
33007 BORDEAUX CEDEX
tél. : 06 15 27 34 21 / 05 33 89 19 00
ph.paris@ua64.fr

Zone UA

Zone UB

Zone UC

Zone UD

Zone UX

Zone UY

Zone 1AU

Zone 2AU

Zone N

Zone A

Secteur At

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Périmètre de mixité sociale :

40%

55 %

Eléments paysagers

Changement de destination

Collecteur

Zone CS sp : Aqueduc de Budos (zone de protection sanitaire de 70m, construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement de services publics articles L121.1 et R123.11-6 du code de l'urbanisme)

Limite communale

Liste des éléments du patrimoine identifiés (symbole 1)

1. Chêne de Montesquieu

2. Vieux Rochemorin et bois de Rochemorin

3. Abside de l'église

4. Alignements d'arbres remarquables

5. Fontaines et puits

6. Pont des romains

7. Borne de Montesquieu

8. Fontaine de Mirebeau

9. Arbres à cavités

